Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601329-20260211-DELIB09024-DE

Délibération n° 2026-0902-4

COMMUNE DE MEUCON

Conseil Municipal du 9 février 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Convocation :
Du 05/02/2026

Affichage : 13/02/2026

L'An deux mille vingt-six, le 9 février à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la commune de Meucon, dûment convoqué le 5 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick MESSAGER, Maire.

Etaient présents : Pierrick MESSAGER, Philippe BLANCHE, Gaëlle GUILLO, Jacques LE METAYER, Martine MOUSSET-LE JOSSEC, Antoine BERTHO, Jeanne-Françoise DAGORNE, Bernard DE LA GUERRANDE, Marina HERVE, Anthony JEGAT, Rozenn FORTIN, Estelle LAILLER, Cécile LE MOUEL, Jérôme LE QUINTREC, Valérie LE STER, Eric MALOLEPSZY, Eric SEVENO

Absents – Excusés : Laure LAMARE et Maxime PERRIN, ayant donné respectivement pourvoir à Jeanne-Françoise DAGORNE et Pierrick MESSAGER.

Secrétaire de séance : Valérie LE STER

4 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – SEJOUR SCOLAIRE – ECOLE SAINT JOSEPH

Rapporteur : Monsieur Philippe BLANCHE, adjoint au maire
Annexe 4 : courrier de demande de subvention

L'école Saint-Joseph sollicite une subvention exceptionnelle pour le financement d'un voyage scolaire à destination des élèves des classes de CP au CM2 qui se déroulera à Brasparts dans le Finistère. Ce voyage permettra aux enfants de découvrir le bocage breton, les landes et les tourbières. Il concernera 93 élèves dont 56 sont des meuconais. Les frais relatifs à ce jour sont pris en charge par les familles, l'école et une participation de la commune permettrait de réduire la charge qui leur incombe.

Sur avis favorable du bureau municipal, je vous propose d'allouer à l'école Saint Joseph, une subvention de 30 € par enfant meuconais, soit un montant total de 1 680 €.

Les crédits seront prévus au budget primitif de la commune pour l'exercice 2026

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait conforme
Pierrick MESSAGER, Maire

Certifié exécutoire :
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire.